

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 23

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 31 Mars 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE

ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT

RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES

OBJET

BP 2017 Politiques publiques : Etang de Berre

**Direction de L'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Stratégies Environnementales des Territoires
164.98**

PRESENTATION

Le territoire des Bouches-du-Rhône est d'une grande richesse naturelle, mais il est fragile et soumis à de fortes pressions et de nombreux risques. Il est caractérisé par une importante concentration industrielle, un fort développement urbain, un risque de mitage des espaces naturels, des sites admirables mais sensibles, des zones agricoles à conserver, une remarquable façade maritime d'environ 280 kilomètres, (y compris l'Etang de Berre) à protéger ... alors que 95 % de la population des Bouches-du-Rhône vit en zone urbaine, 50 % du territoire départemental est encore « naturel » ce qui lui vaut d'occuper le premier rang français en matière de classement en zones naturelles.

L'étang de Berre reste dans ce contexte un territoire particulier, de par sa position géographique centrale dans le territoire départemental, son histoire socio-économique et l'importance de la prise en compte de la qualité environnementale dans son évolution voire sa reconversion.

OBJET

Dans le cadre de cette délégation, le Département poursuit son engagement sur les enjeux environnementaux majeurs des territoires de l'Etang de Berre et du Parc marin de la Côte Bleue parmi lesquels figure essentiellement la gestion intégrée de ces espaces qui vise l'amélioration et la préservation des ressources naturelles en adéquation avec les usages. Aujourd'hui au cœur de discussions avec la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) issue de la loi NOTRe, la politique départementale s'exprime au travers des structures de gestion que sont le GIPREB (Gestion Intégrée Prospective Restauration de l'Etang de Berre) et le PMCB (Parc Marin de la Côte Bleue) dont le Conseil départemental est membre.

Les objectifs majeurs sont :

- Affirmer une politique territoriale en soutenant techniquement et financièrement la gestion intégrée des différents milieux aquatiques et les conduire dans une dynamique de cohérence avec les autres politiques sectorielles,
- Positionner le Conseil départemental comme acteur des grandes problématiques du territoire,
- Sensibiliser les citoyens à la préservation de ces espaces,
- Participer à l'amélioration de la connaissance afin de mieux prendre en compte l'évolution climatique

L'ÉTANG DE BERRE

Le GIPREB, syndicat dont le Département est membre depuis sa création en 2000 a pour objet de participer à la connaissance, l'aménagement, la mise en valeur et la réhabilitation de l'étang de Berre dans le cadre d'une gestion intégrée et concertée. Ces missions sont mises en œuvre dans une perspective de retour à un écosystème équilibré et en bon état, favorable au maintien et au développement durable des usages en lien avec le milieu aquatique marin.

Dans ce cadre, les grands chantiers se poursuivent :

- Le Contrat d'étang de Berre signé en 2013 pour une programmation sur 6 ans (2013-2018).

Le Département s'est engagé à y apporter une contribution financière sur les 3 premières années à hauteur de 6,3M€ (soit 18,1%). Le bilan à mi-parcours effectué par le GIPREB montre une réalisation à environ 50% des actions prévues et suit sa programmation.

- L'expérimentation de la réouverture du tunnel du Rove à la courantologie

Cette expérimentation a pour objectif de déconfiner les eaux stagnantes du canal du Rove et ainsi recréer une circulation d'eau de mer vers l'étang de Berre et celui du Bolmon pour améliorer la qualité des eaux et restaurer, en partie, le caractère marin de ces deux étangs.

Depuis 2003, le Conseil départemental s'est engagé dans cette opération. Après de nombreux aléas (organisationnels, techniques, financiers) les résultats des études ont amené à proposer un projet de réouverture du tunnel du Rove bien au-delà de l'enveloppe financière initialement prévue. De fait chacun des acteurs a demandé une révision du projet avec un dimensionnement plus raisonnable. L'année 2017 devrait voir ce dossier se finaliser.

- Le projet de dérivation du canal EDF à Saint-Chamas.

Aujourd'hui considérée comme source majeure de pollution, l'eau douce turbinée par la centrale de Saint Chamas, est à l'origine de ce projet.

Suite à l'étude de faisabilité technique qui a permis de retenir 2 faisceaux de tracés possibles de dérivation des eaux vers le Rhône, une étude socio-économique a montré la rentabilité économique de la dérivation (entre 15 et 22 ans environ) selon les hypothèses de calcul retenues et l'option envisagée (dérivation ou restitution).

Les questions du portage et des financements de la dérivation demeurent en suspens, au regard notamment du coût du projet de dérivation des eaux du canal EDF vers le Rhône (1,5 à 2 milliards d'euros).

Au titre de l'année 2017, il conviendra de participer aux charges de fonctionnement du GIPREB. Par ailleurs le soutien aux investissements s'engagera en fonction de la nature, de l'intérêt départemental et de la disponibilité des crédits.

SYNDICAT MIXTE DU PARC MARIN DE LA COTE BLEUE –PMCB

Le PMCB, syndicat dont le Département est membre depuis sa création en juillet 2000 a pour missions : la protection du milieu marin littoral de la Côte Bleue, la gestion des ressources halieutiques, la connaissance du patrimoine naturel, et l'éducation du public et des scolaires.

Gestionnaire reconnu notamment des réserves, le Parc Marin de la Côte Bleue est classé « ASPIM » (Aire Spécialement Protégée d'Intérêt Méditerranéen) depuis 2012. Ce classement lui donne le statut d'Aire Marine Protégée et permet une reconnaissance à l'échelle méditerranéenne de ses actions.

Le Département soutient son engagement dans de nombreuses actions : gestion et surveillance des réserves, aide à la pêche côtière durable, amélioration des connaissances scientifiques, association aux décisions d'aménagements du littoral, sensibilisation et éducation du public. Ces actions sont intégrées dans un plan de gestion qui devrait être très prochainement renouvelés afin de poursuivre les travaux déjà réalisés et définir des nouveaux objectifs dans la lignée de la précédente programmation. La qualité de cette gestion est reconnue de tous les acteurs : Collectivités, professionnels, associations...

Au titre de l'année 2017, il conviendra de participer aux charges de fonctionnement du Parc Marin de la Côte Bleue. Par ailleurs le soutien aux investissements s'engagera en fonction de la nature, de l'intérêt départemental et de la disponibilité des crédits.

PROPOSITION

Au vu des éléments exposés dans le présent rapport, il vous est demandé de bien vouloir :

- Prendre acte des éléments du présent rapport.
- Approuver les orientations du présent rapport relatives à la politique de l'Etang de Berre.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le délégué à l'Etang de Berre, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL